

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 4327 JEUDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

EMOLUMENTS DES DÉPUTÉS

Les déclarations de Martin Fayulu créent une vive polémique

Les révélations faites par l'opposant Martin Fayulu sur les émoluments des députés nationaux continuent à faire jaser. Le collectif des députés nationaux de vingt-six provinces (C26) dénonce la déclaration erronée du leader de l'Écidé qui, selon lui, vise à soulever le peuple congolais contre l'Assemblée nationale.

Lors de sa dernière sortie, Martin Fayulu s'était dit scandalisé d'apprendre la hausse injustifiée, depuis janvier 2022, de la rémunération des députés nationaux qui est passée à 21000 dollars par mois en violation flagrante de la loi budgétaire.

Page 2



Des députés nationaux au cours d'une plénière

SESSION PARLEMENTAIRE DE SEPTEMBRE

Le gouvernement entend déposer le projet du budget 2023 dans le délai requis



Le Premier ministre Sama Lukonde Kyenge

Le gouvernement central exclut le dépôt du projet de budget au-delà de la date du 15 septembre. Elle s'attelle actuellement à mettre la dernière patte à cet instrument important des finances publiques. Son porte-parole Patrick Muyaya a parlé, le 30 août, des derniers réglages avant sa transmission à l'Assemblée nationale. Comme l'an dernier, l'équipe Sama Lukonde tient à rééditer l'exploit afin d'inscrire la pratique dans la tradition gouvernementale.

Page 6

OCCUPATION DE BUNAGANA

Jean-Claude Katende interpelle l'Assemblée nationale



Jean Claude Katende

Le défenseur des droits de l'Homme dit attendre de la chambre basse du Parlement de réclamer au gouvernement central des moyens et des actions pour libérer la cité de Bunagana, dans la province du Nord-Kivu, qui est sous occupation rwandaise.

Pour rappel, cela fait plus de deux mois depuis que la cité de Bunagana est occupée par les rebelles du Mouvement du 23 mars. Sur place, la société civile et les autorités locales se disent inquiètes de voir que la rébellion consolide sa présence dans cette région.

Page 3

JUSTICE

Vers l'amélioration du cadre légal sur l'apatridie en RDC



La ministre Rose Mutombo

La question a fait l'objet d'un atelier ouvert, le 31 août, par la ministre d'Etat chargée de la Justice et Garde des sceaux, Rose Mutombo. Le plan d'adhésion par la République démocratique du Congo (RDC) aux conventions sur l'apatridie doit répondre à l'impératif d'adopter un plan d'amélioration du cadre légal sur l'apatridie et de planifier les activités complémentaires d'appui à son adhésion. Il faudrait aux participants de proposer un chronogramme devant permettre de répondre efficacement aux défis d'amélioration du cadre juridique dans le secteur de l'apatridie en RDC.

Page 4

ÉDITORIAL

Douzième homme

Le débat bat son plein sur l'avenir des Diables rouges A' en quête d'une quatrième qualification à la phase finale du Championnat d'Afrique des nations. La pilule a été difficile à avaler après leur défaite qualifiée de surprise face aux Fauves du Bas-Oubangui de la République centrafricaine au match aller des éliminatoires. La sélection locale a une fois de plus déçu. Même sur ses propres installations elle peine à assurer le minimum syndical et éprouve autant de difficultés à régler la mire face à une montagne d'occasions qu'elle s'est créée.

En ballottage défavorable, les Diables rouges restent toutefois en vie grâce à la règle du but à l'extérieur qui demeure en vigueur à la Confédération africaine de football. L'équipe nationale pourra en effet se faire pardonner si elle rehausse enfin son niveau de jeu et parvient à assurer sa qualification. La pression est certes forte, mais la prise de conscience du public appelé à soutenir les A' congolais sera un ingrédient de plus pour booster leur détermination. A condition que les supporters qualifiés de 12e homme répondent présents et poussent les joueurs à se surpasser.

Théoriquement, il a été prouvé qu'une sélection se sent mieux à domicile si elle peut communier avec son public. La différence a été nette entre la colonie centrafricaine qui a gagné la bataille des gradins et le public des Diables rouges. Les Congolais, faut-il le reconnaître, viennent nombreux au stade mais ils n'arrivent pas à pousser l'équipe à la victoire. La plupart d'entre eux ne croient plus à une possible remontée du onze national.

Il faudra changer d'attitude le 4 septembre ! Comme les joueurs sur le terrain, le 12e homme doit jouer sa partition en encourageant l'équipe à la performance. Un public festif et dynamique poussera par les chants et les applaudissements son équipe à puiser dans sa réserve pour arracher une qualification même inespérée.

Le Courrier de Kinshasa

EMOLUMENTS DES DÉPUTÉS

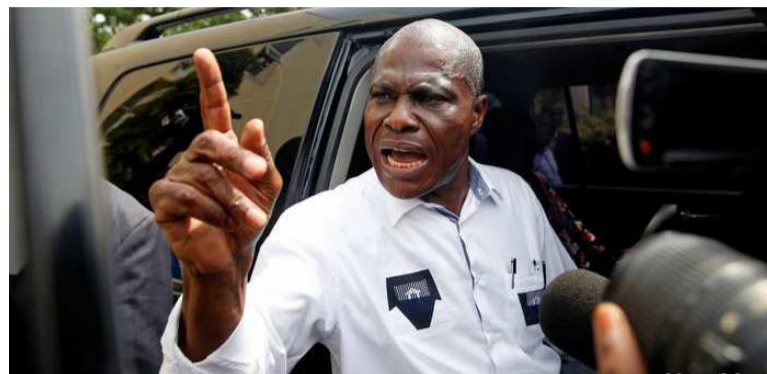
Les déclarations de Martin Fayulu créent une vive polémique

Alors que l'opinion cherche à savoir la vérité sur cette affaire des élus des représentants du peuple, le collectif de députés nationaux de vingt-six provinces contredit le président de l'Écidé.

Une vive polémique est née dans le pays suscitée par les révélations faites par l'opposant Martin Fayulu sur les émoluments des députés nationaux. Alors que l'opinion cherche à connaître la vérité sur cette affaire, le Collectif de députés nationaux de 26 provinces (C26) dénonce, lui, dans un communiqué publié le 30 août « la calomnie et la diffamation contre les élus du peuple ». Et de noter que cette « déclaration erronée de Martin Fayulu vise à soulever le peuple congolais contre l'Assemblée nationale ».

Dans ce communiqué qui constitue une réaction à celui du président de l'Engagement pour la citoyenneté et le développement (Écidé), le coordonnateur du C26, le député Gratien de Saint-Nicolas Iracan, donne une version qui contredit la déclaration de Martin Fayulu mais sans donner des chiffres. « Le C26 informe l'opinion nationale que l'émolument du député national est resté inchangé depuis 2021. Il est conforme à la loi des finances et n'atteint même pas 30% de la somme évoquée par des laboratoires bien connus. Ce paiement est effectué tant soit peu par rapport à la dignité d'un député national en tant qu'élu légitime du peuple congolais, tel que le stipule la Constitution », peut-on lire dans ce document.

Le C26 invite, par ailleurs, Martin Fayulu à « puiser des informations correctes auprès des députés nationaux de sa formation politique présents à l'Assemblée nationale, qui participent régulièrement à toutes les séances sur les finances de la chambre basse du Parlement, avec possibilité d'accès dans toutes les



Martin Fayulu/R.O/DR

commissions et documents confidentiel ».

Le coup de gueule de Martin Fayulu

Dans son message adressé aux Congolais, Martin Fayulu a jeté le pavé dans la marre. Dans son communiqué, le président de l'Écidé s'est dit scandalisé par la hausse injustifiée des émoluments des députés nationaux. Il s'est dit « profondément indigné d'apprendre que la rémunération des députés nationaux s'élève, depuis janvier 2022, à 21 mille dollars américains par mois, en violation flagrante de la loi budgétaire ». Martin Fayulu estime, dans son message, qu'il lui est difficile de comprendre que dans un pays comme la RDC où 70% de la population vit avec moins de deux dollars par jour, un député soit rémunéré 15 fois plus qu'un professeur d'université, 30 fois plus qu'un médecin et deux cents fois plus qu'un huissier de la Fonction publique. « Cela veut dire que le député d'un pays classé parmi les plus pauvres du monde est rémunéré plus qu'un député français ou américain. Tout part donc en vrille! Comment peut-on expliquer qu'un pays en guerre et où les médecins et les

professeurs d'universités sont en grève, puisse augmenter de plus de 100% la rémunération de ses députés nationaux ? Si l'on ajoute les sommes colossales versées aux membres du bureau, cette augmentation inexplicable représente une charge supplémentaire pour le Trésor public de plus de 200 millions de dollars », a déploré Martin Fayulu.

La corruption à grande échelle

Pour le président de l'Écidé et leader de la coalition Lamuka, ces faits dénoncés s'appellent « corruption à grande échelle, gabegie et pillage éhonté des finances publiques de la part d'un pouvoir usurpateur en quête désespérée de légitimité interne ». Il exige, par conséquent, une enquête et la démission du bureau Mboso. « J'exige une enquête des institutions chargées du contrôle des finances publiques pour établir les responsabilités sur cet obscur acte de corruption et de délinquance financière. A ce stade, le moins que l'on puisse exiger, c'est la démission du bureau de l'Assemblée nationale et l'annulation immédiate de cette augmentation injustifiée », a-t-il fait savoir.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Eilon
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-
donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -
Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé
Ngonu /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -
République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -
République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

OCCUPATION DE BUNAGANA

Jean-Claude Katende interpelle l'Assemblée nationale

Le défenseur des droits de l'Homme dit attendre de la chambre basse du Parlement de réclamer au gouvernement central des moyens et des actions pour libérer la cité de Bunagana, dans la province du Nord-Kivu, qui est sous occupation rwandaise.

Le président national de l'Association africaine de défense des droits de l'Homme (Asadho), Jean Claude Katende, a recommandé l'Assemblée nationale en République démocratique du Congo (RDC) de se mettre au travail afin de réclamer auprès du gouvernement central des moyens et des actions pour libérer la cité de Bunagana, dans la province du Nord-Kivu, qui est sous occupation rwandaise via le mouvement terroriste M23. « Existe-t-il une Assemblée nationale en RDC ? Une partie du pays est occupée par le Rwanda, mais on ne sent pas la détermination de la chambre basse du Parlement à contraindre le gouvernement à bouter l'ennemi dehors. Silence absolu. Qui doit parler pour le peuple si l'Assemblée nationale se tait pour des raisons politiques », a-t-il lancé. Et d'ajouter : « Pensez-vous que l'ennemi qui occupe Bunagana ne s'organise pas pour y rester le plus

longtemps possible ? N'a-t-il pas accès aux ressources financières qui vont lui permettre d'acheter d'autres armes plus sophistiquées que celles des Forces armées de la RDC ? »

Jean-Claude Katende note, par ailleurs, que « la diplomatie ne fera rien » dans la résolution de ce problème, notamment pour mettre fin à l'occupation du sol congolais par le Rwanda et les incursions des éléments de son armée sur le territoire congolais. A l'en croire, il faut contraindre le Rwanda à respecter le Congo. Il est noté que cela fait plus de deux mois, depuis que la cité de Bunagana est occupée par les rebelles du Mouvement du 23 mars (M23). Sur place, la société civile et les autorités locales se disent inquiètes de voir que la rébellion consolide sa présence dans cette région. Elles ont indiqué, mi-août, que, deux mois après cette occupation, la rébellion a déjà installé une administration parallèle dans



Jean-Claude Katende/DR

la cité, où elle a nommé ses dirigeants et fait payer des taxes mensuelles à quelques habitants qui y sont restés. Quatre-vingt-dix pour cent des habitants sont d'ailleurs partis, et vivent dans des camps de réfugiés en Ouganda ou des centres de recueillement dans la province du Nord-Kivu. Ceux qui sont restés ou y sont retournés vivent des jours difficiles. Depuis le mois de juin dernier, le gouverneur militaire a interdit la circulation au poste frontière de Bunagana. Ce qui a mis

à mal les activités commerciales.

Des sources notent qu'il n'y a, désormais, que peu de monde dans cette cité. « Une petite poignée de familles seulement, une centaine, ont accepté de retourner dans la cité pour vivre en cohabitation avec les rebelles. Le centre de la ville est occupé principalement par des combattants du M23 et leurs familles. Les ménages qui ont accepté de revenir sont tous concentrés dans trois quartiers

: Kanyabihango, Karere et Kibaya. La peur est visible sur les visages. Les personnes rencontrées hésitent à témoigner par peur de représailles », peut-on retenir des témoignages.

Bunagana, rappelle-t-on, était un poste douanier important pour les recettes de la province. La cité est située à plus de 100 km au nord-est de Goma, groupement de Jomba dans le territoire de Rutshuru, à la frontière avec l'Ouganda.

Lucien Dianzenza

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Me Guy Loando Mboyo immortalise ses prédécesseurs

Les portraits des anciens ministres de l'Aménagement du territoire sont désormais affichés au hall dudit ministère situé au 6^e niveau de l'Hôtel du gouvernement. Il s'agit d'Omer Egbake Yangembe, Félix Kabange Numbi Mukwampa, Agée Aje Matembo Toto.

Le dévoilement de ces portraits a lieu ce mardi 29 août au cours d'une cérémonie sobre mais riche en signification en présence du Ministre honoraire de l'Aménagement du territoire, Omer Egbake. Félix Kabange Numbi Mukwampa et Agée Aje Matembo étant empêchés.

En plaçant ces portraits au hall de son Ministère, Me Guy Loando veut non seulement immortaliser ceux qui l'ont précédé mais aussi démontrer son engagement à poursuivre l'œuvre que ces aînés ont commencée dans ce ministère.

« Nous avons voulu vous immortaliser. Que cette

œuvre reste de génération en génération pour que les jeunes sachent que ce sont des hommes de terrain, des élus du peuple qui ont eu à diriger ce ministère ».

Il a, par ailleurs, rappelé au ministre honoraire, Omer Egbake que le ministère est en pleine réforme. Ce programme, a-t-il indiqué, a doté le pays d'une politique nationale d'aménagement du territoire qui a fait l'objet de la vulgarisation; d'une loi déjà défendue à l'Assemblée nationale; des guides méthodologiques pour l'élaboration des plans provinciaux et locaux d'aménagement du territoire. Il faut éga-



Les portraits de quatre ministres de l'Aménagement du territoire

lement prendre à l'actif de Me Guy Loando l'élaboration de l'annuaire des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables du sol et du sous-sol. Le ministère s'est aussi doté de deux établissements publics, à savoir le Fonds national

d'aménagement du territoire (Fonat) et l'Agence nationale d'aménagement du territoire (Abat).

Guy Loando a insisté sur le rôle combien capital de l'Aménagement du territoire dans le développement de la RDC. Très reconnaissant, l'honorable

Omer Egbake a salué l'humilité du ministre d'Etat, Guy Loando, et l'a remercié pour cette marque de considération.

« C'est une grande première. Poursuivez votre travail. Vous avez mon soutien. Je vous bénis. Vous n'avez pas voulu régler des comptes mais plutôt parfaire ce que vos collègues avaient commencé. Je pouvais aller plus dans mon mot mais le plus grand mot c'est merci pour cet acte qui a touché mon cœur... ». Pour couronner le tout, une photo de famille a été prise et a marqué la fin de la cérémonie.

Blandine Lusimana

JUSTICE

Vers l'amélioration du cadre légal sur l'apatridie en RDC

La question fait l'objet d'un atelier ouvert le 31 août par la ministre d'Etat chargée de la Justice et Garde des sceaux, Rose Mutombo, en présence de la représentante du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) en République démocratique du Congo (RDC), Angèle Dikongue-Atanga.

A en croire Rose Mutombo, les travaux de l'atelier technique d'adoption du plan d'adhésion par la RDC aux conventions sur l'apatridie doit répondre à l'impératif « d'adopter un plan d'amélioration du cadre légal sur l'apatridie en RDC et de planifier les activités complémentaires d'appui à son adhésion ». Il faudrait donc aux participants, a-t-elle relevé, de proposer un chronogramme devant permettre de répondre efficacement aux défis d'amélioration du cadre juridique dans le secteur de l'apatridie en RDC. Face aux problèmes d'apatridie, la ministre Rose Mutombo a fait savoir qu'il faut « apporter des réponses adéquates aux risques d'apatridie en offrant, d'une part, des garanties préventives d'apatridie dans notre législation à travers l'adhésion à la convention sur la réduction des cas d'apatridie et, d'autre part, d'assu-

rer une protection aux personnes qui seraient apatrides ». Ainsi, a-t-elle renchéri, l'intégration des normes modernes du droit à la nationalité dans notre législation, et l'amélioration du système d'enregistrement des faits d'état civil ainsi qu'une meilleure gouvernance des questions de la nationalité sont des priorités pour notre gouvernement.

Pour sa part, la représentante du HCR en RDC, Angèle Dikongue-Atanga, a souhaité qu'à l'issue de cette réflexion que deux résultats soient atteints, à savoir une compréhension commune des préoccupations liées à l'apatridie en RDC et l'adoption d'un plan devant aider la RDC à adhérer aux conventions sur l'apatridie et à les intégrer dans son arsenal juridique, afin de garantir à tous une identité juridique.

Angèle Dikongue-Atanga a rappelé que pour mettre fin à ce fléau, la commu-



La ministre d'Etat Rose Mutombo

nauté internationale a mis en place deux traités principaux : la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Par la suite, des résolutions de l'assemblée générale des Nations unies demandèrent au HCR

de collaborer avec les pays pour identifier, prévenir, réduire l'apatridie et protéger les apatrides dans le monde. Notons que la tenue de cet atelier s'inscrit dans la droite ligne de la volonté des autorités congolaises tel qu'énoncé dans l'exposé des motifs de la loi de 2004

sur la nationalité congolaise d'intégrer des normes modernes du droit de la nationalité et des conventions internationales dans notre législation sur la nationalité, plus particulièrement la convention sur la réduction des cas d'apatridie.

Blandine Lusimana

« KONGO ASTRONAUTS »

Le collectif a exposé ses œuvres à l'université du Nord Texas

L'exposition solo du collectif « Kongo Astronauts », qui se déroule depuis le 14 juin dans la Galerie du College of Visual Arts and Design (CVAD) de l'université du Nord Texas, aux Etats-Unis, va se clôturer le 3 septembre.

Dans l'exposition intitulée « Congo Gravitational Waves // A Metadigital & Tantalean Tale », les œuvres sélectionnées mettent en lumière ce que les artistes décrivent comme « les inter-zones de la mondialisation numérique, où le passé, le présent et l'avenir entrent en collision avec la politique de la vie privée et les réalités de la vie urbaine et rurale ». Bien que Kongo Astronauts ait réalisé des performances et participé à des expositions collectives dans le monde entier, indique-t-on, « Congo Gravitational Waves // A Metadigital & Tantalean Tale » offre au public du nord du Texas l'occasion unique de découvrir son travail dans le cadre d'une vaste exposition solo.

Série photographique L'exposition présente un court-métrage, une série de tirages photographiques à grande échelle et l'une des combinaisons spatiales portée par Michel Ekeba, l'un des deux fondateurs du collectif, lorsqu'il se produit dans les rues de Kinshasa et au-delà. La série photographique «After Schengen», qui domine l'espace de la galerie, représente un astronaute en combinaison dorée recouverte de circuits électroniques et d'autres débris numériques à bord d'un avion en panne. Le titre de la série évoque le traité de Schengen de 1985, qui a permis aux citoyens de l'Union européenne de circuler librement à l'intérieur de ses frontières et qui a compliqué

davantage les déplacements internationaux des citoyens de la République démocratique du Congo et d'autres pays africains.

Remettre en question les stéréotypes

Doyenne du CVAD et professeure d'éducation artistique, Karen Hutzler, a déclaré : « c'est une chance incroyable que la seule exposition solo de Kongo Astronauts ait lieu ici, à l'UNT. Le continent africain, souvent stéréotypé, est physiquement loin de Denton, au Texas, et pourtant, il est intimement lié à notre humanité, à nos inégalités et à notre fragilité. Cette œuvre remet en question les stéréotypes tout en attirant l'attention sur nos points com-

muns, comme l'impact des avancées technologiques et du changement climatique. J'espère que tous trouveront leurs propres interprétations dans l'exposition tout en venant peut-être à comprendre la réflexion de cette œuvre comme intrinsèquement africaine ».

Fondée en 2013 par Michel Ekeba et Eléonore Hellio, rappelle le CVAD, Kongo Astronauts travaille au-delà des disciplines, des médias, des frontières politiques, des limites artistiques et culturelles restrictives et des seuils temporels pour réimaginer des futurs partagés et susciter des pensées de refus et de renouvellement. Les réponses performatives des artistes à l'envi-

ronnement postcolonial de la République démocratique du Congo ont donné lieu à des œuvres difficiles à catégoriser.

« Les formes créatives de Kongo Astronauts sont souvent éphémères ou instables, et cette absence d'objets physiques fixes fait partie intégrante de nombreux projets menés par le collectif d'artistes. Kongo Astronauts donne vie à de nouveaux éléments visuels et concepts linguistiques qui sont fantastiques dans leur présentation tout en restant ancrés dans la réalité de la vie à Kinshasa », a déclaré Rachel Kabukala, commissaire invitée et historienne de l'art.

Patrick Ndongidi

CARICATURES

L'Association des dessinateurs de presse expose au Musée national

L'exposition « 30 ans après, que veut le peuple, la démocratie ou la dictature éclairée ? » basée sur trois décennies de chronique de la vie démocratique en RDC est prévue pour ce jeudi 1^{er} septembre à partir de 14h00.

Organisée avec l'appui de la Fondation allemande Friedrich-Ebert-Stiftung, l'exposition de l'Association des dessinateurs de presse (Adep) est la restitution de l'atelier tenu du 25 juillet au 5 août derniers au Jardin botanique de Kinshasa. Seconde exposition, elle constitue la suite d'un projet de formation de jeunes en caricatures de presse débuté l'an dernier. Le Courrier de Kinshasa tient de la directrice de programme de la Fondation que la première « avait mis en avant les quinze meilleurs bénéficiaires de la formation. Elle avait été organisée pour la présentation de leurs travaux, quelques dessins réalisés dans le cadre de l'atelier ». Quant à la deuxième, ouverte du 1^{er} au 3 septembre, « elle était au départ réservée aux professionnels, consacrée aux seuls formateurs », nous a dit Marie-Josée Kumutima. « Etant donné qu'ils ont travaillé avec les jeunes, nous avons jugé opportun de les associer. De commun accord, ils ont produit des planches qui seront présentées ensemble », a-t-elle poursuivi. Les deux expositions, celle

du 1^{er} septembre, tout comme la première, s'inscrivent dans la continuité du projet Bisoinso tokanisa lancé pour la promotion de la caricature. Appuyant les organisations de la société civile qui œuvrent pour la promotion de la démocratie, « c'est dans ce cadre que s'inscrit l'accompagnement assuré à l'Adep dans la réalisation de son projet vu que l'un des objectifs de l'atelier de formation de dessinateurs est la culture de la démocratie », a soutenu la directrice de programme. Ce, a-t-elle affirmé, « conscients que plusieurs citoyens ne sont pas portés à la lecture de journaux, nous avons pensé recourir aux caricatures, estimant que des planches de dessins porteurs de messages démocratiques, politiques seront plus accrocheuses ». Et Marie-Josée Kumutima nous a confié : « Nous avons produit des catalogues qui seront distribués. Les gens pourront plus facilement comprendre le discours de la démocratie, les événements qui ont émaillé la vie politique du pays depuis trente ans. Ce qui,



on l'espère, va contribuer à une prise de conscience de tout le monde. Surtout pour ceux qui sont nés après Mobutu, ce sera un moyen de capter des contours de la politique à travers les dessins »

Renforcement des capacités
Œuvrant dans la promotion de la justice sociale et

la démocratie, la Fondation Friedrich-Ebert centre son accompagnement à l'instar de celui fourni à l'Adep sur la formation. « Nous contribuons au renforcement des capacités. Nous ne sommes pas des bailleurs de fonds », a souligné Marie-Josée Kumutima. Et de préciser encore : « Nous

sommes établis en RDC il n'y a pas si longtemps que ça. L'accord-cadre signé en 2018, nous sommes actifs depuis 2019 ». Ainsi, comme pour les caricaturistes, « nous signons une convention de partenariat si les artistes nous présentent un projet qui cadre avec nos objectifs », a-t-elle indiqué. En outre, la Fondation espère bien contribuer à informer le peuple des enjeux liés aux prochaines élections alimentant déjà les discussions actuelles. « Nous sommes à la recherche des partenaires et donc ouverts à toute organisation avec un projet intéressant sur les élections. C'est très important de renforcer les capacités de la population, lui faire comprendre les enjeux des élections. Etant une fondation à caractère politique, il est de notre ressort de contribuer à éveiller les consciences, l'amener à comprendre que le vote n'est pas un geste anodin. Quelles sont les réelles attentes portées sur elle en période électorale », nous a dit la directrice de programme.

Nioni Masela

**UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT**

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



ETATS GÉNÉRAUX DES SPORTS

Serge Chembo Nkonde a lancé les travaux à Kisantu

Six points essentiels constituent la charpente des réflexions aux états généraux des sports ouverts par le ministre des Sports et Loisirs, Serge Chembo Nkonde, à Kisantu dans la province du Kongo central.

Le ministre des Sports et Loisirs a donné le coup d'envoi des états généraux des sports, le 29 août, à Kisantu dans la province du Kongo central. Les 120 participants à ces assises voulues par le président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo et convoquées par l'autorité sportive nationale vont réfléchir pendant quelques jours sur six points.

Il s'agit de l'application et amendements de la loi sportive ; de la politique nationale des sports et le programme national de développement des sports ; des infrastructures et équipements sportifs ; de la formation, professionnalisation, financement, sponsoring et marketing ; des stratégies relatives au

développement des sports et des structures d'appui au mouvement sportif ; et enfin de l'évaluation des états généraux des sports de 2008.

Présent parmi les participants à l'ouverture des travaux, le secrétaire général aux Sports, Barthélémy Okito, a donné ses premières impressions : « Les participants doivent, en toute liberté, échanger pour qu'on arrive à trouver des solutions pour la promotion des sports. On doit en profiter pour faire décoller les sports congolais. Sinon, il faut attendre encore 14 ans. J'ai l'espoir que ces états généraux vont très bien réussir ».

Secrétaire général de la Fédération congolaise de foot-



Les participants aux états généraux des sports

ball association (Fécofa), Belge Situatala, attend à ce que ces assises produisent une « thérapeutique de choc » afin d'annihiler les « maux » qui bloquent l'essor du sport congolais. « Il y a lieu de faire le constat de l'existant par rapport

au goulot d'étranglement de notre sport, de cibler les maux qui rongent notre sport et de trouver une thérapeutique de choc en termes de recommandations de sorte que les prochains jours soient meilleurs pour

notre sport », a-t-il dit. D'autres impressions ont tourné autour du développement des infrastructures sportives surtout dans l'arrière-pays où le besoin est plus que pressant depuis des décennies.

Martin Engimo

SESSION PARLEMENTAIRE DE SEPTEMBRE

Le gouvernement entend déposer le projet du budget 2023 dans le délai requis

Comme l'an dernier, l'équipe Sama Lukonde tient à rééditer l'exploit afin d'inscrire la pratique dans la tradition.

Le gouvernement central exclut le dépôt du projet de budget au-delà de la date du 15 septembre. Elle s'attelle actuellement à mettre la dernière patte à cet instrument important des finances publiques. Son porte parole Patrick Muyaya a parlé, le mardi 30 août, des derniers réglages afin sa transmission à l'Assemblée nationale. « ... vous savez que le projet de budget a été déposé pour la première fois le 15 septembre 2021 pour l'exercice 2022. Nous voulons rester dans cette tradition suivant les orientations du président de la République », a expliqué le porte parole du gouver-

nement.

Les étapes déjà franchies sont la réunion interministérielle pour commencer le débat sur le projet du budget et précédemment, la conférence budgétaire où tous les ministres ont envoyé leurs prévisions. A en croire Patrick Muyaya, la réunion du mardi 30 août a servi de cadre introductif. Elle sera suivie par une autre par une autre réunion le jeudi 1^{er} septembre. « Et puis, il y aura un conseil de ministres qui permettra d'adopter le projet de budget qui sera, quelques jours après, déposé à l'Assemblée nationale », a précisé le ministre Patrick Muyaya.

Jules Tambwe Itagali



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.












Un Espace culturel pour vos **Manifestations**
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



TICAD 8

Le Japon promet 30 milliards de dollars d'investissement en trois ans en Afrique

La somme sera versée au cours des trois prochaines années, en faveur des secteurs de la croissance verte, la santé, l'éducation, des ressources humaines, de l'agriculture et de la promotion des investissements, ainsi que de la promotion des investissements. L'annonce a été faite le 27 août 2022, en marge du 8^e sommet international de Tokyo pour le développement en Afrique (Ticad 8) à Tunis. Tokyo cherche à se démarquer de Pékin.

Le Ticad 8 a été l'opportunité pour le gouvernement japonais de se prononcer en faveur d'une aide destinée à appuyer les pays africains. Dans un discours prononcé par vidéoconférence, le Premier ministre japonais, Fumio Kishida, a déclaré que les secteurs public et privé japonais fourniront aux pays africains environ 30 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Ce soutien, a précisé le chef du gouvernement japonais, concerne plusieurs domaines, dont la croissance verte, la santé, l'éducation, les ressources humaines, l'agriculture, et l'encouragement à l'investissement, notamment pour les start-up. Affirmant que son pays tient à être un partenaire d'une Afrique qui grandit avec elle et œuvre pour surmonter les défis.

Le Japon adoptera sa propre approche, en mettant l'accent sur les personnes ou les ressources humaines pour parvenir à une société africaine agile et résiliente, a précisé le Premier ministre. Le président tunisien, Kaïd Saïed, a indiqué

qu'il discutera des moyens par lesquels les peuples africains peuvent réaliser leurs espoirs, leurs aspirations et leurs rêves.

Tokyo cherche à se démarquer de Pékin

Le Japon cherche à se démarquer de la Chine en Afrique en orientant ses investissements vers le capital humain, l'éco-

nomie verte et l'amélioration de conditions de vie des populations. La Chine a accru ces deux décennies son influence en Afrique en consacrant des sommes très importantes, parfois sous forme de prêts dédiés au financement des infrastructures. Fumio Kishida, veut procéder autrement

: « Contribuer à une croissance de qualité » en Afrique, en donnant « la priorité à une approche valorisant l'investissement humain et une croissance de qualité », a-t-il déclaré. Une enveloppe de 4 milliards de dollars sera affectée à « la promotion de l'économie verte », alors que 5 milliards de dollars, cofinancés avec la Banque africaine

millions de dollars de cofinancements avec la BAD, pour « la production de nourriture ». Par ailleurs, Fumio Kishida envisage de former 300 000 personnes en Afrique dans l'agriculture, les soins de santé, l'éducation et le droit. Sur un autre registre, il a plaidé pour le maintien d'un ordre mondial « libre, ouvert et fondé sur des règles » pour

Le Ticad 8 a vu la participation de 5 000 personnes, dont 30 chefs d'Etat et de gouvernement africains, parmi lesquels le chef de l'Etat tunisien, Kais Saïed, et son homologue sénégalais, Macky Sall, par ailleurs, président en exercice de l'Union africaine. Figuraient également des délégations de la Banque africaine de développement, de l'Organisation mondiale du commerce, des représentants de la Banque mondiale, de l'Union africaine et des Nations unies, 300 hommes d'affaires (100 hommes d'affaires japonais, 100 hommes d'affaires africains et 100 hommes d'affaires tunisiens). Au cours du sommet, 82 projets ont été présentés, pour une valeur de 2,7 milliards de dollars. Après avoir été quinquennal de 1993 à 2013, Le Ticad est devenu triennal et organisé alternativement au Japon et en Afrique depuis 2016, en partenariat avec le Pnud, le Bureau du conseiller spécial pour l'Afrique de l'ONU et la Banque mondiale.

Noël Ndong

« Si nous renonçons à une société fondée sur des règles et permettons des changements unilatéraux du statu quo par la force, les conséquences s'étendront non seulement à l'Afrique, mais à l'ensemble du monde »

nomie verte et l'amélioration de conditions de vie des populations. La Chine a accru ces deux décennies son influence en Afrique en consacrant des sommes très importantes, parfois sous forme de prêts dédiés au financement des infrastructures. Fumio Kishida, veut procéder autrement

de développement (BAD) serviront à « l'amélioration de la vie des Africains », dont « un milliard pour des restructurations de dettes ». Pour pallier la crise alimentaire consécutive à la guerre en Ukraine, le Premier ministre japonais a assuré des livraisons de céréales et 300

assurer la paix et la prospérité dans le monde. Insistant : « Si nous renonçons à une société fondée sur des règles et permettons des changements unilatéraux du statu quo par la force, les conséquences s'étendront non seulement à l'Afrique, mais à l'ensemble du monde ».

VARIOLE DU SINGE

Les pays africains attendent de l'aide

La variole du singe est officiellement une urgence de santé publique de portée internationale depuis une déclaration de l'OMS. L'épidémie s'est répandue sur six continents.

Les cas de variole du singe sont à ce jour recensés dans au moins 74 pays. Un tel constat a poussé, entre autres, le Comité d'urgence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à se réunir et à déclencher le plus haut niveau d'alerte de l'organisation. Les pays africains ont enregistré sept des 12 décès jusqu'à présent, mais comme pour la Covid-19, ils ont vu les pays à revenu élevé diviser les stocks disponibles de vaccins et de traitements. La déclaration de l'OMS elle-même a suscité des allégations, selon lesquelles l'Afrique serait ignorée, étant donné que la variole du singe était déjà endémique dans plusieurs pays africains. Les experts craignent qu'une fois l'épidémie maîtrisée dans d'autres parties du monde, l'urgence qui l'entoure s'atténuera, plongeant le continent dans la même situation qu'aupara-

avant. Une seule entreprise, Bavarian Nordic, détient le brevet pour produire le vaccin contre la variole du singe et sa production s'est temporairement arrêtée.

Les pays sont aujourd'hui en concurrence pour 16,4 millions de doses qui existent actuellement, et

vaccin contre la variole du singe, malgré les stocks de l'OMS. « Les outils pour détecter et prévenir l'épidémie ont été disponibles, mais pas pour l'Afrique », écrit le Dr Githinji Gitahi, PDG du groupe Amref Health Africa. La variole du singe est une maladie qui circule

« Ce fut un échec pour nous tous de ne pas avoir vu cela et développé des outils »

aucun nouvel approvisionnement ne sera disponible avant 2023. Les États-Unis ont réclamé la majeure partie des doses disponibles, et les fournitures restantes pourraient aller aux plus offrants, selon l'OMS. Pour les doses existantes, l'Afrique n'a reçu aucune dose de

en Afrique de l'Ouest et du Centre depuis des décennies, où elle a reçu peu d'attention de la part des responsables de la santé mondiale ou des sociétés pharmaceutiques. Mais il n'y a pas eu d'efforts accrus pour vacciner la population vulnérable. « Le Nigeria est le signal

manqué », a déclaré Ambrose Talisuna de l'OMS. « Ce fut un échec pour nous tous de ne pas avoir vu cela et développé des outils », a-t-il déploré. Outre les vaccins, il n'y a pas non plus assez de tests et d'agents de santé formés pour les administrer, afin de comprendre l'ampleur de l'épidémie et la façon dont elle est transmise. Expert en maladies infectieuses, Boghuma Titanji déclare : « j'aimerais voir quelque chose au-delà des simples déclarations et appels à la solidarité ».

La variole du singe ou variole simienne est une maladie infectieuse virale rare causée par le monkeypox virus. Ce dernier a été isolé pour la première fois en 1958 à partir de singes élevés pour la recherche qui présentaient des symptômes similaires à ceux de la variole. Le premier cas humain a été enregistré en 1970 en République démocratique du Congo (RDC). Après son éradication fin

1979, le virus est devenu l'orthopoxvirus le plus fréquent. Depuis, la variole simienne continue de survenir dans les pays d'Afrique centrale et occidentale, avec notamment une épidémie majeure en 2017 au Nigeria et une augmentation de l'incidence ces dernières années en RDC - 6 000 cas par an. Deux clades distincts sont identifiés : le clade ouest-africain et le clade du bassin du Congo ou clade centrafricain. En dehors de ces zones endémiques, une épidémie a été enregistrée au Texas en 2003 et des cas importés ont été diagnostiqués au Royaume-Uni, Singapour, Israël et aux États-Unis entre 2018 et 2021. L'infection semble être une maladie bénigne dans la majorité des cas. Mais la maladie est plus grave chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées (notamment les personnes infectées par le VIH qui ne sont pas sous traitement).

N.Nd.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Cinq nouveaux visages à la tête des commissions permanentes

Les députés ont installé, le 30 août, à Brazzaville les bureaux des huit commissions permanentes, des unions interparlementaires et de trois groupes parlementaires. Dans l'ensemble, on note la présence de plusieurs nouveaux dont cinq à la tête des commissions et trois présidents reconduits.



Pierre Obambi



Benoît Bati



Euphrasie Virginie Dolama



Joseph Mbossa



Joseph Badiabio

A la commission affaires étrangères, coopération et congolais de l'étranger, c'est Pierre Obambi qui a été élu président, succédant ainsi à Benoît Bati qui s'occupera désormais de la commission affaires juridiques, administratives, de la décentralisation, du développement local et du contrôle de l'exécution des lois. La commission plan, aménagement du territoire et infrastructures sera présidée par Joseph Mbossa qui a remplacé Blaise Ambeto. Confiée à l'opposition, la commission éducation, sciences et technologies est dirigée par Joseph Badiabio de l'Union des démocrates humanistes (UDH-Yuki). Il succède à Boniface Ngoulou de la Dynamique républicaine pour la démocratie.

La commission santé, affaires sociales, famille et genre a, elle aussi, un nouveau président. Il s'agit de l'ancien premier questeur, Euphrasie Virginie Dolama, qui prend la place d'Alain Pascal Leyinda de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads).

Maurice Mavoungou, Marie Jeanne Koulobou et Henri Zoniaba Ayimessone ont, quant à eux, été reconduits respectivement à la tête des commissions économie, finances et contrôle de l'exécution du budget, environnement, sécurité alimentaire et développement durable ainsi que défense et sécurité de l'Assemblée nationale.

La plénière a, par ailleurs, mis en place les trois groupes parlementaires, notamment PCT et alliés, Upads et

UDH-Yuki. Le groupe parlementaire Parti congolais du travail (PCT) et alliés est présidé par Accel Arnaud Ndinga Makanda, celui de l'Upads

par Lissouba Jeremy Sylvain Mehdi et l'UDH-Yuki par Gerald Lone Bambi Goma.

L'Assemblée nationale est membre de quatre unions

interparlementaires, à savoir ACP-UE ; Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) ; Union parlementaire africaine (UPA) ; l'Union in-

terparlementaire (UIP). Au niveau du parlement congolais, le président de l'Assemblée nationale assure la présidence de toutes les unions interparlementaires, assisté des présidents délégués et vice-présidents délégués, tous membres du bureau de la chambre basse.

À la clôture de la session inaugurale, le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a rappelé que l'élection des membres du bureau, suivie de la mise en place des groupes parlementaires, des commissions permanentes, des unions interparlementaires confirme le début effectif de la 15^e législature. Selon lui, les groupes parlementaires ont vocation à canaliser les actions des députés dans l'intérêt bien compris de la chambre et du peuple souverain qui les a mandatés.

Les commissions permanentes sont, a-t-il fait savoir, des laboratoires d'analyse, d'expertise et de prospection sur tous les secteurs de la vie nationale. « De plus, je note que la 15^e législature vient de consacrer la mise en place de trois groupes parlementaires, celui du Parti congolais du travail et ses alliés, celui de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale et, enfin, celui de l'Union des démocrates humanistes Yuki. Cet état de fait illustre de façon éloquente que la démocratie représentative est sur les bons rails dans notre pays », a-t-il laissé entendre.

Parfait Wilfried Douniama

La Composition des commissions permanentes de l'Assemblée nationale

Commission économie, finances et contrôle de l'exécution du budget

Président : Maurice Mavoungou ; 1^{er} vice-président : Thierry Hobié ; 2^e vice-président : Marien Mobondzo Endzonga ; rapporteur : Théodore Ikemo ; secrétaire : Denis Auguste Marie Gokana ;

Commission affaires juridiques, administratives, de la décentralisation, du développement local et du contrôle de l'exécution des lois

Président : Benoît Bati ; 1^{er} vice-président : Albert Mbouma ; 2^e vice-président : Juste Jerslin Lalissini Bikindou ; rapporteur : Bersol Exaucé Ngambili Ibam ; secrétaire : Alphonse Bidounga ;

Commission affaires étrangères, coopération et congolais de l'étranger

Président : Pierre Obambi ; 1^{er} vice-président : Jean-Claude Ibovi ; 2^e vice-président : Ferréol Constant Patrick Gassackys ; rapporteur : Gervine Moger Mounea Dizangué Aya ; secrétaire : Gaëtan Nkodia Kind ;

Commission défense et sécurité

Président : Henri Zoniaba Ayimessone ; 1^{er} vice-président : Daniel Illoye Gouya ; 2^e vice-président : Jean Sibali ; rapporteur : Antoine Bienaimé Obam Ondon ; secrétaire : Pierre Mouandza ;

Commission éducation, sciences et technologie

Président : Joseph Badiabio ; 1^{er} vice-président : Esther Gayama Ahissou ; 2^e vice-président : Hyppolite Seko ; rapporteur : Jean Nkouka ; secrétaire : Elbe Biscay Bidié Biambemba ;

Commission santé, affaires sociales, famille et genre

Président : Euphrasie Virginie Dolama ; 1^{er} vice-président : Gabriel Bokoumaka ; 2^e vice-président : Jean Aimé Sounda ; rapporteur : Marianne Nkouka née Maganga Yogo ; secrétaire : Brice Dimitri ayendissa ;

Commission plan, aménagement du territoire et infrastructures

Président : Joseph Mbossa ; 1^{er} vice-président : Rigobert Maboundou ; 2^e vice-président : Saturnin Otsaleyousa ; rapporteur : Ferdinand Mamona ; secrétaire : Alphonse Gantselé ;

Commission environnement, sécurité alimentaire et développement durable

Président : Marie-Jeanne Koulobou ; 1^{er} vice-président : Faustin Elenga ; 2^e vice-président : Jean-Claude Mabita ; rapporteur : Jules Junior Romarick Oyo Embounou ; secrétaire : Préférence Gérald Matsima Kimbembé.

Groupes parlementaires

PCT et alliés : président : Accel Arnaud Ndinga Makanda ; 1^{er} vice-président : Henri Djombo ; 2^e vice-président : Eugène Mbanzoulou ; secrétaire : Jean Aimé Mavoungou ; Trésorière : Antoinette Tiélé Gambia Olou ;

Upads/président : Jeremy Sylvain Lissouba ; 1^{er} vice-président : Alain Pascal Leyinda ; secrétaire Honoré Sayi ;

UDH-Yuki/ Président : Gerald Lone Bambi Goma ; vice-président : Sylvain Samba ; secrétaire : Patience Antignac Matsima Biayenda.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Plus de six cents "bébés noirs" arrêtés dans l'opération "Esprit ya ba démons"

En deux semaines, l'opération "Esprit ya ba démons" a permis à la Force publique de mettre la main sur plus de six cents «bébés noirs» à Brazzaville. Le commandant de la gendarmerie, le général Paul Victor Moigny, a indiqué que l'opération va s'étendre sur le territoire national pour éradiquer le phénomène qui ne doit pas être un éternel recommencement.

« La Force publique, agissant en opération combinée, continuera à traquer «les bébés noirs», au nom de la loi, pour garantir la paix et la sécurité publique de la population. Il n'y a pas et il n'y aura pas des zones de non-droit dans notre pays », a déclaré le commandant de la Gendarmerie nationale, le général Paul Victor Moigny, s'adressant aux troupes engagées dans l'opération "Esprit ya ba démons", le 31 août à Brazzaville, en présence notamment du commandant des forces de police, le général Jean François Ndengue, du directeur de cabinet du ministre de la Sécurité et de l'Ordre public, Séraphin Ondélé...

Le phénomène de violence urbaine, incarné par les "bébés noirs", est en effet devenu une cause majeure d'insécurité. Ils commettent des forfaits sur la



Les "bébés noirs" arrêtés dans l'opération "Esprit ya ba démons" /Adi

voie publique, dans les domiciles privés, en milieu scolaire. Aussi, les rivalités entre les écuries de ces «bébés noirs» créent l'insécurité, la psychose, troublent la sérénité des paisibles citoyens. « La menace est réelle. Nous, force de sécurité intérieure, avons la ferme vo-

lonté, le professionnalisme nécessaire et les techniques pour éradiquer le phénomène des « bébés noirs » », a fait savoir le général Paul Victor Moigny.

La justice doit faire son travail

Le commandant de la Gendar-

merie nationale a souhaité que les services judiciaires adoptent une attitude plus rigoureuse face à ce phénomène. La mise en liberté précoce de nombreux délinquants pourtant incarcérés pour des faits de crimes pose problème. Libres, ils redoublent d'audace criminelle jusqu'à

narguer la force publique. « Le moindre laxisme des pouvoirs publics renforce le sentiment d'impunité chez ces criminels et celui de plus grande insécurité de la population résignée à vivre les violences qui leur sont imposées par les «bébés noirs», selon lui.

La lutte contre le phénomène des "bébés noirs" ne peut pas s'arrêter à la simple interpellation de la Force publique et à leur présentation devant le procureur de la République. Cette lutte, selon le général Paul Victor Moigny, doit suggérer la combinaison des efforts de la part des cellules familiales, des autorités locales, du gouvernement. C'est en croisant toutes les actions pour l'éducation et la prise en charge de ces jeunes que ce phénomène sera éradiqué, a-t-il dit.

Rominique Makaya

SOUDAN DU SUD

Des combattants rivaux intègrent les forces unifiées

Un premier contingent de près de 22.000 combattants de factions rivales de la guerre civile au Soudan du Sud ont intégré, le 30 août, les nouvelles unités de l'armée et de la police du pays, un pas important dans l'application de l'accord de paix de 2018.

Les forces comprennent des unités de la police, de l'armée, de la protection de la faune, ou encore des prisons, et sont composées de soldats du gouvernement et de l'opposition. Les deux garants de l'accord de 2018, le président ougandais, Yoweri Museveni, et le président du conseil de transition soudanais, Abdel Fattah al-Burhan, étaient présents à la cérémonie qui vient de redonner un peu d'espoir à un processus de paix très laborieux, en vue d'élections reportées, a priori en 2024.

Cette « unification des forces » loyales au président Salva Kiir et à son rival, le vice-président, Riek Machar, est une des principales dispositions de l'accord de paix signé en février 2018 pour mettre fin à cinq ans d'une sanglante guerre civile qui a fait près de 400.000 morts et des millions de déplacés.

L'unification ne s'était jusqu'à présent jamais concrétisée, les camps de Kiir et Machar ne parvenant pas à s'entendre sur la répartition des postes au sein du commandement de ces forces. Un accord avait finalement été trouvé en avril.

Lors de la cérémonie, 21.973 hommes et femmes issus des forces loyales à Kiir et Machar, mais aussi du mouvement de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (SSOA) ont prêté serment. Ils rejoindront ensuite les rangs de l'armée, de la police et d'autres corps (services de sécurité, services pénitentiaires, de protection de la nature...). Plus de 30.000 autres ayant terminé leur entraînement ailleurs dans le

pays doivent également être intégrés dans les prochains jours.

L'ONU a dénoncé à plusieurs reprises l'attitude des dirigeants sud-soudanais, qu'elle accuse d'attiser les violences, de réprimer les libertés politiques et de détourner les fonds publics.

Mi-juillet, les États-Unis se sont retirés de deux organisations de surveillance du processus de paix, en raison de l'absence de progrès dans le processus de transition et du «manque de volonté politique» de ses dirigeants pour ramener la paix dans le pays.

De nombreuses dispositions de l'accord de 2018 comme la rédaction d'une constitution, une réforme de la gestion des finances publiques et l'instauration d'institutions judiciaires restent à réaliser. Le pays fait également face à d'énormes difficultés économiques.

Malgré ses ressources pétrolières, le Soudan du Sud est parmi les plus pauvres au monde, durement frappé par une inflation galopante et une crise alimentaire.

Près de neuf millions d'habitants, sur une population de plus de 11 millions, vont avoir besoin d'une aide internationale, cette année, en raison de la crise alimentaire mais aussi du regain de violences, selon l'ONU. Faute de fonds suffisants, le Programme alimentaire mondial a annoncé en juin avoir été forcé de suspendre la distribution de nourriture à 1,7 million de personnes depuis le mois d'avril.

Yvette Reine Nzaba

Mikhaïl Gorbatchev, dernier dirigeant de l'URSS et grande figure politique du 20^e siècle

La mort de Mikhaïl Gorbatchev a suscité mercredi des hommages marqués en Occident et plus mesurés en Russie.

Mikhaïl Gorbatchev est décédé à Moscou mardi soir à l'âge de 91 ans des suites d'une longue maladie. L'une des principales figures politiques du 20^e siècle a marqué l'Histoire en précipitant la chute de l'Union soviétique en 1991 alors qu'il essayait de la sauver par des réformes démocratiques et économiques. Il est celui qui a permis la chute du mur de Berlin, puis la réunification allemande. Événement géopolitique majeur, la dislocation de l'URSS a signé la fin à la Guerre froide, dont les échos résonnent toutefois à nouveau depuis la guerre en Ukraine.

Dans un message de condoléances, le président russe Vladimir Poutine a évoqué la mémoire d'un homme qui a eu «une grande influence sur l'Histoire du monde» et a «guidé notre pays à travers une période de changements complexes et dramatiques, et de grands défis». Les dirigeants occidentaux de leur côté ont rendu des hommages appuyés à celui qui a reçu le prix Nobel de la paix en 1990 pour avoir fortement réduit la confrontation Est-Ouest.

En Russie, l'héritage du dirigeant est cependant très controversé : s'il est celui qui a permis à la liberté d'expression d'émerger, il fut responsable pour beaucoup de l'éclatement d'une superpuissance et des terribles années de crise qui suivirent. Le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a estimé mercredi que Gorbatchev avait eu une vision «romantique» de la relation entre la Russie et l'Occident. «Aucune période romantique (...) n'a eu lieu. Nos adversaires ont manifesté

leur soif de sang. C'est bien que nous l'ayons réalisé», a-t-il dit.

Prix Nobel de la paix

Né en 1931 dans une famille modeste du sud-ouest de la Russie, Mikhaïl Gorbatchev était arrivé au pouvoir en 1985 après avoir gravi rapidement les échelons du Parti communiste. Jusqu'à sa démission en 1991, qui avait marqué la fin de l'URSS, il a mené d'importantes réformes démocratiques, connues sous les noms de «perestroïka» (restructuration) et de «glasnost» (transparence). Confronté à d'immenses crises, comme la catastrophe de Tchernobyl (1986) ou les mouvements d'indépendance à travers l'URSS, qu'il avait en partie réprimés, il avait obtenu en 1990 le prix Nobel de la paix pour «avoir mis fin pacifiquement à la Guerre froide».

Il est aussi celui qui ordonna la fin de la campagne militaire soviétique en Afghanistan. Cependant, les années qui suivirent la dissolution de l'URSS en 1991 restent un traumatisme pour nombre de Russes plongés dans la pauvreté, confrontés à un chaos politique et à une guerre sanglante en Tchétchénie. Gorbatchev s'était notamment montré favorable à l'annexion par Moscou de la péninsule ukrainienne de Crimée, en 2014, ce qui lui avait valu, en 2016, d'être interdit d'entrée en Ukraine.

Selon l'agence Interfax, il sera enterré samedi au cimetière de Novodievitchi à Moscou après une cérémonie d'adieu.

Julia Ndeko avec AFP

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

CABINET

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 001-2022/MDN/CAB/CGMP.

« Etude sur la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction de la caserne de Kinkala ».

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat, volet investissement exercice 2022, le Gouvernement de la République du Congo lance, par le présent, un avis à manifestation d'intérêt en vue du recrutement d'un cabinet ou consultant devant réaliser l'étude sur la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction de la caserne de Kinkala.

I. Objet de l'étude :

La présente étude a pour objectifs de produire tous les dossiers techniques (architecturaux, d'ingénierie) préalables à la construction d'une caserne répondant au schéma directeur fonctionnel d'une unité à dominance infanterie à Kinkala.

• Cette étude de faisabilité technique devra s'accompagner d'une étude d'impact environnemental.

L'étude aboutira à la production d'un dossier composé de :

- L'étude préliminaire (APS), dans laquelle il sera proposé un plan de masse, une esquisse des plans (A0 pour les plans masses et A3 pour les autres plans), un descriptif sommaire des ouvrages.

- L'avant-projet détaillé (APD), comprenant des études d'avant-projet détaillé des infrastructures techniques, de l'administration et de la base vie. Ces études présenteront les ouvrages d'assainissement afin de

tenir compte de l'impact environnemental.

Le dossier d'appel d'offres (DAO).**II. Financement :**

Budget de l'Etat congolais, volet investissement, exercice 2022.

III. Maîtrise d'ouvrage :

Le Maître d'ouvrage est l'Etat congolais ;

IV. Composition des dossiers :

Les bureaux d'études ou consultants intéressés peuvent participer au processus de présélection en soumettant par écrit leur dossier de candidature à l'adresse suivante : Ministère de la Défense Nationale (Cellule de Gestion des Marchés Publics, rez-de-chaussée), Boulevard Denis SASSO NGUESSO, Corniche du Centre-ville, Tél. : +242 06 625 36 21 ; 06 666 58 98 ; 05 091 77 77 - BP : 101

E-mail : secretariatmarchespublics.mdn@gmail.com - Brazzaville, République du Congo.

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront comprendre les éléments suivants :

- une lettre de motivation ;
- une note de présentation du bureau d'études ou consultant faisant ressortir les informations ci-après :
- l'expérience générale du candidat ;

- les références sur les prestations similaires déjà exécutées ou en cours d'exécution par le candidat (intitulé de la prestation, nom et adresse du commanditaire, coût de la prestation, source de financement, année, lieu et délai d'exécution), au cours des dix dernières années ;

- la capacité financière (possibilité d'accès au crédit, capacité de financement) prouvée par une institution financière ;

- toutes autres informations jugées pertinentes en rapport avec la prestation.

V. Critères de pré-qualification :

Les critères de pré-qualification du bureau d'études ou consultant porteront sur :

- l'expérience générale du candidat ;
- l'expérience et les compétences du candidat dans le domaine des prestations sollicitées ;
- la capacité financière du candidat (possibilité d'accès au crédit, capacité de financement).

VI. Présentation des dossiers :

Les dossiers devront être rédigés en français et présentés en trois (3) exemplaires dont un (1) original et deux (2) copies marquées comme tels, dans une enveloppe scellée et sans raison sociale. Ils seront adressés à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale (Cellule de Gestion des Marchés Publics,

immeuble DCJM) avec la mention suivante :

« Etude sur la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction de la caserne de Kinkala ».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

VII. Dépôt des dossiers et résultats de la pré-qualification :

Les dossiers devront être parvenus à l'adresse indiquée au plus tard le _____ à 14 heures précises (heure locale). Les dossiers reçus après cette date seront purement et simplement rejetés.

Les résultats de la pré-qualification seront connus des candidats au plus tard le _____ et les candidats retenus recevront ultérieurement une lettre d'invitation à soumissionner.

VIII. Informations complémentaires :

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au Ministère de la Défense Nationale (Cellule de Gestion des Marchés Publics), les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 9 heures à 14 heures et le samedi, de 9 heures à 11 heures.

Fait à Brazzaville, le**Le directeur de cabinet,****Commissaire colonel (ER)****Albert Stève GANVALA****AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

N° 002-2022/MDN/CAB/CGMP.

« Etude sur la mission de maîtrise d'œuvre du complément des infrastructures de la base aérienne 03/20 Makoua ».

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat, volet investissement exercice 2022, le Gouvernement de la République du Congo lance, par le présent, un avis à manifestation d'intérêt en vue du recrutement d'un cabinet ou consultant devant réaliser l'étude sur la mission de maîtrise d'œuvre du complément des infrastructures de la base aérienne 03/20 Makoua.

I. Objet de l'étude :

La présente étude a pour objectifs de produire tous les dossiers techniques préalables à la construction des infrastructures dans la base aérienne 03/20 Makoua répondant au schéma directeur fonctionnel.

• Cette étude de faisabilité technique devra s'accompagner d'une étude d'impact environnemental.

L'étude aboutira à la production d'un dossier composé de :

- L'étude préliminaire (APS), dans laquelle il sera proposé un plan de masse, une esquisse des plans (A0 pour les plans masses et A3 pour les autres plans), un descriptif sommaire des ouvrages.

- L'avant-projet détaillé (APD), comprenant des études d'avant-projet détaillé des infrastructures techniques, de l'administration et de la base vie. Ces études présenteront les ouvrages d'assainissement afin de

Le dossier d'appel d'offres (DAO).**II. Financement :**

Budget de l'Etat congolais, volet investissement, exercice 2022.

III. Maîtrise d'ouvrage :

Le Maître d'ouvrage est l'Etat congolais ;

IV. Composition des dossiers :

Les bureaux d'études ou consultants intéressés peuvent participer au processus de présélection en soumettant par écrit leur dossier de candidature à l'adresse suivante : Ministère de la Défense Nationale (Cellule de Gestion des Marchés Publics, rez-de-chaussée), Boulevard Denis SASSO NGUESSO, Corniche du Centre-ville, Tél. : +242 06 625 36 21 ; 06 666 58 98 ; 05 091 77 77 - BP : 101

E-mail : secretariatmarchespublics.mdn@gmail.com - Brazzaville, République du Congo.

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront comprendre les éléments suivants :

- une lettre de motivation ;
- une note de présentation du bureau d'études ou consultant faisant ressortir les informations ci-après :
- l'expérience générale du candidat ;
- les références sur les prestations similaires déjà exécutées ou en cours d'exécution par le candidat (intitulé de la prestation, nom et

adresse du commanditaire, coût de la prestation, source de financement, année, lieu et délai d'exécution), au cours des dix dernières années ;

- la capacité financière (possibilité d'accès au crédit, capacité de financement) prouvée par une institution financière ;

- toutes autres informations jugées pertinentes en rapport avec la prestation.

V. Critères de pré-qualification :

Les critères de pré-qualification du bureau d'études ou consultant porteront sur :

- l'expérience générale du candidat ;
- l'expérience et les compétences du candidat dans le domaine des prestations sollicitées ;
- la capacité financière du candidat (possibilité d'accès au crédit, capacité de financement).

VI. Présentation des dossiers :

Les dossiers devront être rédigés en français et présentés en trois (3) exemplaires dont un (1) original et deux (2) copies marquées comme tels, dans une enveloppe scellée et sans raison sociale. Ils seront adressés à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale (Cellule de Gestion des Marchés Publics, immeuble DCJM) avec la mention suivante :

« Etude sur la mission de maîtrise d'œuvre du complément des infrastructures de la base

aérienne 03/20 Makoua ».

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

VII. Dépôt des dossiers et résultats de la pré-qualification :

Les dossiers devront être parvenus à l'adresse indiquée au plus tard le _____ à 14 heures précises (heure locale). Les dossiers reçus après cette date seront purement et simplement rejetés.

Les résultats de la pré-qualification seront connus des candidats au plus tard le _____ et les candidats retenus recevront ultérieurement une lettre d'invitation à soumissionner.

VIII. Informations complémentaires :

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au Ministère de la Défense Nationale (Cellule de Gestion des Marchés Publics), les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 9 heures à 14 heures et le samedi, de 9 heures à 11 heures.

Fait à Brazzaville, le**Le directeur de cabinet,****Commissaire colonel (ER)****Albert Stève GANVALA**

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

La farine de manioc comestible désormais normalisée

Piloté par l'Agence congolaise de normalisation et de la qualité (Aconoq), le comité technique n°1 technologie alimentaire a procédé, le 31 août, à Brazzaville, à la validation de la norme congolaise sur la farine de manioc comestible.

Constituée des règles, lignes directrices et exigences en matière de production de farine de manioc, cette norme a pour but d'aider les entreprises congolaises à la production d'une farine de manioc de qualité. « Cette norme aidera non seulement les entreprises, mais aussi les petites et moyennes entreprises et même ceux qui exercent dans l'artisanat à produire la farine de manioc comestible, en respectant les règles de bonnes pratiques de production et d'hygiène », a indiqué la directrice générale par intérim de l'Aconoq, Rolande Ingrid Fouemina.

Poursuivant son propos, elle a signifié que le manioc est l'un des aliments les plus consommés au Congo. Ces racines transformées ou non constituent un aliment de base des Congolais. Consommé par plus de 90% de la population, cet aliment de base, dit-elle, n'apporte pas les garanties qu'il faudrait, en termes de sécurité sanitaire de l'aliment



Les experts et membres du comité technique n°1 technologie alimentaire/Adiac.

qu'il représente et de surcroît ne donne pas la garantie en ce qui concerne la santé et la sécurité des consommateurs. « Avec une production d'environ deux tonnes au Congo, le manioc est beaucoup consommé par les Congolais. Cette norme aidera donc les entreprises qui interviennent dans la

transformation du manioc sous sa forme farine à une production de qualité. Elle leur permettra également d'améliorer leur performance globale, afin d'assurer la santé et la sécurité des consommateurs », a déclaré Dr Thérèse Eliane Biasala, présidente du comité technique n°1 de la technolo-

gie alimentaire.

Abordant la question relative aux exigences de cette norme, Aimé Blaise Nitoumbi, expert consultant en qualité, nutrition et normes, a fait savoir que dans ce document on relève des exigences de qualité. En ce qui concerne la conservation, souligne-t-il, le taux d'humidité doit être in-

férieur à 13% et la problématique du cyanure a également été évoquée pour des questions de santé des consommateurs. Aimé Blaise Nitoumbi a saisi l'occasion d'inviter tous les industriels au respect de cette norme afin que l'aliment produit puisse concourir aux exigences fixées par celle-ci.

Pour rappel, le projet d'élaboration de ladite norme a été financé par le Programme alimentaire mondial et par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

En effet, durant six mois, des enquêtes de terrain ont été réalisées dans les départements du Pool, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou et de la cuvette. Il s'agissait notamment d'une collecte d'informations techniques nécessaires auprès des parties prenantes impliquées dans ce domaine par des experts en la matière, qui ont prélevé des échantillons aux fins d'analyses.

Gloria Imelda Lossele

COMMUNIQUÉ

Le WWF en République du Congo procède aux recrutements des postes suivants :

- 1 Directeur du Parc National de Ntokou Pikounda ;
- 1 Assistant Technique ;
- 1 Coordonnateur de l'unité légale ;
- 1 Coordonnateur Biomonitoring ;
- 1 Responsable des Politiques Sociales ;
- 2 Responsables des relations Communautaires ;
- 1 Responsable de la Communication ;
- 1 Responsable Biomonitoring ;
- 2 assistants administratifs, Financier et logistiques ;
- 1 Chargé des relations avec les peuples autochtones.

Les fiches de postes sont disponibles sur le site emploi.cg ou à la demande via l'adresse mail wwfgab@wwfgab.org

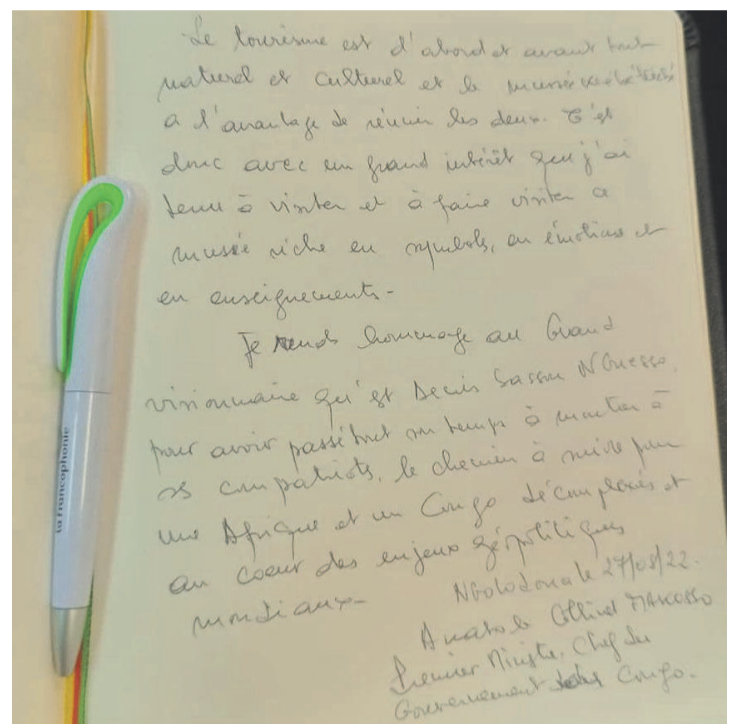
Les candidatures composées d'un CV, une lettre de motivation ainsi que trois contacts de référence, sont attendues au plus tard le 15 Septembre 2022 via l'adresse mail wwfgab@wwfgab.org.

Seuls les mails intitulés du poste sollicité seront considérés.

ARRÊT SUR IMAGE



Le Premier ministre chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, a visité le dimanche 28 août le Musée Kiébé Kiébé Ngol'Odoua à Oyo dans le département de la Cuvette.



FONDATION
GOTÈNE



CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE



Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« *Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents* »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

✉ fondationmarcelgotene@gmail.com
www.fondationgotene.com

NÉCROLOGIE

Suite au décès de Monsieur POATI Pascal « SIVON », survenu le samedi 20 Août 2022 à Paris en France,
• Les familles : Tchifaoula, Tchinganga-Mafouka, Tchitoula, Tchikaya, Poati ;
• L'honorable Christian-Ernest Makosso, Célestin Makosso « Collège » ;
• Mmes Joséphine Poati épouse Bouity, Emilienne Poati née Kitsimbou, Nicole Poati, née Ngot ;
• Les enfants Poati et l'ensemble du personnel de la Société Rita & Services,
Informent les parents, amis et connaissances du programme des obsèques qui se présente comme suit :

• **Judi 1^{er} Septembre 2022 :**
17h00 : arrivée de la dépouille mortelle à l'aéroport international Antonio Agostinho Neto par le vol régulier d'Air France, suivi du dépôt à la morgue municipale de Pointe-Noire.

• **Vendredi 2 Septembre 2022 :**
10h30 : Levée de corps à la morgue municipale
11h00 : Recueillement et hommages des opérateurs économiques à la Chambre de Commerce de Pointe-Noire
13h30 : Départ pour le domicile familial, sis au Quartier Raffinerie 1^{er} camp (ruelle en face de la Boulangerie Congo Futur)
Veillée mortuaire animée par les chorales et ensembles traditionnels

• **Samedi 03 septembre 2022 :**
9h00 : Recueillement des parents, amis, connaissances et dernier adieu par la famille.
12h00 : Départ pour l'église Notre-Dame de l'Assomption de Pointe-Noire
13h00 : Messe de requiem
14h30 : Départ pour l'inhumation au cimetière familial de TCHELA, sur la route de LONGBONDJI, dans sous-préfecture de MADINGO-KAYES
16h00 : retour au domicile familial, fin de la cérémonie
Que son âme repose en paix et que la lumière du ciel brille sans déclin.



La famille, les enfants Ndiki et Stanislas Okassou ont le regret de faire part aux parents, amis et connaissances de Brazzaville, Makoua, Ouesso et Pointe-Noire, du décès de leur frère, grand frère, neveu, père et oncle Baudouin Ndiki (Bardin), agent à la Fonction publique, récemment nommé directeur départemental de la Fonction publique à Ewo (Cuvette-ouest), survenu le 23 août 2022. Le deuil se tient au domicile du défunt situé dans la commune de Kintélé sur la voie de la deuxième sortie nord de Brazzaville. Référence : Entre la résidence Elonda et la station service Total. Le programme et la date de l'inhumation seront communiqués ultérieurement.

PORTRAIT

Nephtali Suzanna Loutina, l'artisanat dans la peau

Passionnée de l'artisanat depuis l'âge de neuf ans, c'est seulement en 2017 que Nephtali Suzanna Loutina trouve une occasion, en l'absence de ses parents et contre leur avis, pour se lancer dans l'univers de cet art, où elle coud et brode avec du pagne, du raphia, de la liane ou encore la paille.

C'est en plein cœur du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, site abritant la première édition de la Foire internationale de l'artisanat du Congo (Fiac), que nous avons rencontré Nephtali Suzanna Loutina. Courtoise et belle, la jeune femme s'attellait à exposer ces articles dans son stand lorsqu'elle se fait interrompre pour un échange. Et c'est donc avec le sourire aux lèvres qu'elle nous fait voyager dans son monde artistique. Pour mieux cerner son parcours, un flashback s'impose.

Bien que née dans une famille d'artisans avec, entre autres, un père, une mère et un oncle talentueux dans ce domaine, ce n'est pas à ce métier que la famille de la jeune demoiselle la prédestinait. Pour eux, elle devrait être docteur et exercer dans un hôpital de la place en sauvant des vies. Sauf que Nephtali a plutôt choisi de sauver l'artisanat qui se meurt à petit feu chez les jeunes en décidant de faire valoir sa créativité et son savoir-faire.

Alors, un jour, pendant que son père se trouve à l'intérieur du pays pour se ravitailler en



matière première de ses créations et sa mère au Cameroun pour une formation, Nephtali se

lance dans l'apprentissage de la couture, d'abord auprès d'une Malienne, puis auprès d'une

ressortissante de la République démocratique du Congo ainsi que du Congo-Brazzaville. Une audace qui attirera une autre flamme de renforcement de capacité, cette fois-ci en Chine, sous l'égide du ministère des Petites et moyennes entreprises, à l'époque sous la tutelle d'Yvonne Adélaïde Mougany.

Lorsque Nephtali termine ses trois mois de formation à l'étranger et rentre au pays, pour sa famille il était évident de la laisser continuer sur ce chemin qui au-delà de l'apprentissage lui offrait également la possibilité de créer son propre emploi. Lorsqu'elle s'y met, tout ne lui sourit pas tout de suite, avoue-t-elle. Mais à force de persévérer, elle en récolte aujourd'hui les fruits.

« J'ai déjà eu à exposer plusieurs fois et c'est toujours un réel plaisir de se retrouver face au public et de lui présenter nos créations. Pour cette 1^{re} Fiac, j'expose avec ma mère Ken Frédiathe sous le label Artisanale shops. Nous avons ramené plusieurs articles à vendre comme des sacs à main en bambou et raphia, des sets de table en raphia et

pagne, chapeaux en paille, des chaussures en liane, ustensiles et porte-clés en bois, des vêtements en pagne et soies brodés à la main, etc. Sur les quatre valises dont nous disposions, deux ont été vidées et j'en suis tellement ravie », a fait savoir l'artisane congolaise.

Si les créations d'Artisanale shops ont forcé l'admiration de plus d'un visiteur à cette foire, il faut reconnaître que derrière les artisans rencontrent souvent des difficultés à s'approvisionner en matière première, qui peut s'avérer un peu cher. A côté de cela, se pose aussi le problème de l'écoulement de leurs produits. D'où la nécessité de créer un marché permanent dédié à l'artisanat. A ce propos, le souhait a été formulé par plusieurs artisans lors de la première édition de la Foire internationale de l'artisanat du Congo qui s'est tenue durant le mois d'août à Brazzaville sur le thème « L'artisanat, pilier de redynamisation des économies des pays africains ». Et le ministère de tutelle en a pris bonne note.

Merveille Atipo
et Emilia Gankama

TRIBUNE

Il y a 56 ans... le « Discours de Phnom Penh »

Le 1^{er} septembre 1966, le Général de Gaulle, en visite au Cambodge où il a été accueilli par le chef de l'Etat, le prince Norodom Sihanouk, a prononcé devant plus de 100 000 personnes réunies au grand stade du complexe sportif de Phnom Penh un discours dont le retentissement mondial marque encore bien des esprits.

Le Chef de l'Etat français y évoque les combats qui ravagent l'Indochine, l'impossibilité d'une solution militaire dans le conflit engagé par les Etats-Unis au Vietnam et la « nécessité de laisser les peuples disposer à leur façon de leur propre destin ».

Est-il besoin de le rappeler, le Cambodge est voisin du Vietnam et du Laos où, depuis la fin des années 1950 et le retrait de la France de l'Indochine à la suite des accords conclus à Genève le 21 juillet 1954, se déroule une guerre civile acharnée entre les forces communistes, soutenues par l'URSS et la Chine, et les gouvernements du Laos et du Vietnam sud, soutenus par les Américains.

Le Général de Gaulle, qui entend exercer une influence morale en affirmant la volonté d'indépendance des nations à l'égard des deux blocs, saisit l'occasion du long voyage d'une quinzaine de jours qui le mène à Djibouti, en Ethiopie, au Cambodge en Nouvelle Calédonie puis en Polynésie pour prononcer une importante allocution lors de l'étape qu'il fait dans la capitale cambodgienne. Il y exalte une relation privilégiée, héritée d'un passé commun, le souci de l'indépendance des états de la région et le refus des ingérences étrangères.

L'hypothèque algérienne résolue, en 1962, De Gaulle peut, en effet, mener « au milieu du monde une politique qui soit mondiale » (déclaration de 1964). Il se tourne alors vers l'Asie, bien décidé à rétablir le rang de la France, notamment en Extrême-Orient. A ses yeux, la crise vietnamienne crée les conditions d'un rapprochement franco-cambodgien.

Face à l'ingérence des deux Grands, Norodom Sihanouk a rejeté en 1963 l'aide américaine. En 1964, il loue la « politique de neutralité exemplaire » de la France puis se rend en visite officielle à Paris du 24 au 26 juin 1964. La France donne alors sa garantie à la neutralité du Cambodge et un accord de coopération est signé. Surtout, le Président de la République française, Charles de Gaulle se rend au Cambodge du 31 août au 2 septembre 1966. Tandis que le conflit au Vietnam fait des ravages, et qu'un demi-million de soldats américains sont présents sur le sol vietnamien, le Général y promeut une politique de non-ingérence.

Si, à l'époque, les conceptions du Président français ne sont pas celles des Américains, elles sont largement partagées par le prince Norodom Sihanouk qui veut éviter le risque d'une extension du conflit vietnamien. Le « Discours de Phnom Penh » (le lien figurant à la fin de cette tribune permet d'accéder directement à l'enregistrement et au texte du discours du Général de Gaulle) va avoir un retentissement mondial et demeure aujourd'hui une référence qui prolonge habilement les raisonnements de la Conférence de Belgrade (1^{er} au 6 septembre 1961) dénonçant « l'exclusivisme des blocs qui est un danger pour la paix mondiale » et prônant le non-alignement.

Dans ces temps difficiles où le monde est en proie à la fois à l'incertitude et à des conflits qui fragilisent les relations et inquiètent les populations, au sud comme au nord, en orient comme en occident, le regard sur l'Histoire doit constituer pour les responsables soucieux du bien public et de la Paix une source utile de réflexion et de sagesse.

Jean-Marie Dedeyan
Vice-président de la Fondation
Charles de Gaulle

Lien d'accès direct au discours :
Charles de Gaulle - paroles publiques - Discours de Phnom-Penh (ina.fr)

REPUBLIQUE DU CONGO MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
PROJET PAYSAGE FORESTIER NORD CONGO (PPFNC)

SERVICES DE CONSULTANT MANIFESTATIONS D'INTERET

Le Ministère de l'Économie Forestière a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre des évaluations à mi-parcours et finale du Projet Paysage Forestier Nord-Congo.

Le Ministère de l'Économie Forestière invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessous.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux Bureaux d'études.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des «Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers», disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

De la nature des Services, à savoir : la conduite de processus d'évaluation de projets de développement financé par des bailleurs internationaux, évaluation de projets financés par l'AFD;

Des domaines et expertises techniques : Gestion de la biodiversité, Gestion forestière durable, Développement local et Aménagement du territoire, renforcement des capacités institutionnelles ;

Du contexte géographique : Afrique centrale, Bassin du Congo, République du Congo.

Le Ministère de l'Économie Forestière dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis. Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, 21 jours après publication dans les Dépêches de Brazzaville et sur Page AFD aussi (si

Sélection de Consultants- Appel à Manifestations d'Intérêt 2 souhait).

Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère de l'Économie Forestière
A l'attention de M. Le Directeur des Études et de la Planification
Palais des verts- 1^{er} étage- face à l'Hôpital Blanche Gomez- BP 98 Brazzaville
République du Congo

Courriel : kouloudieudonne10@gmail.com

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures suivantes : de 9h00 à 15h00.

Unité de Gestion du Projet PPFNC, 3^{ème} étage de l'Immeuble MTN, situé au no2 de l'Avenue de la base aérienne au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Quartier Batignolles, à Brazzaville.

Monsieur Alain NONOUKA GOMAT, Coordonnateur National du PPFNC

Courriel : gomatnonouka@yahoo.fr

Numéro de téléphone: 06 450 84 47- 04 470 64 31

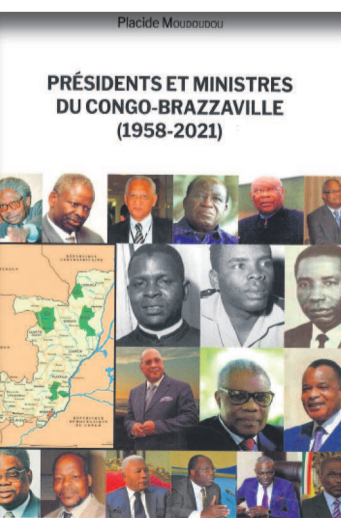
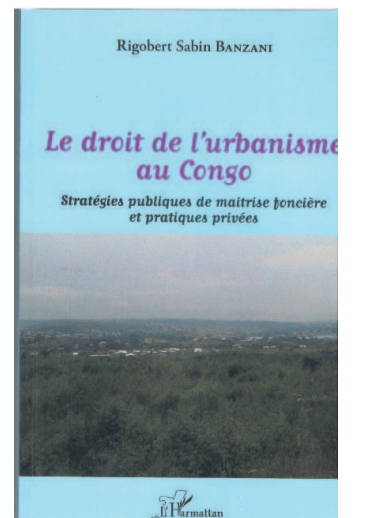
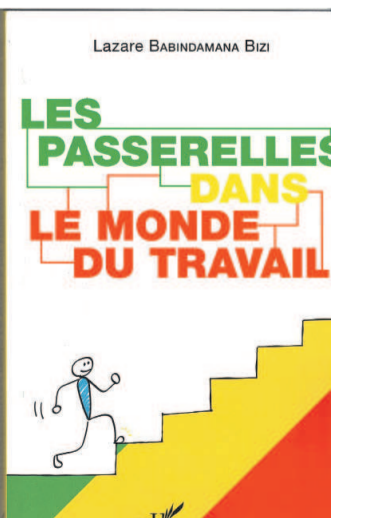
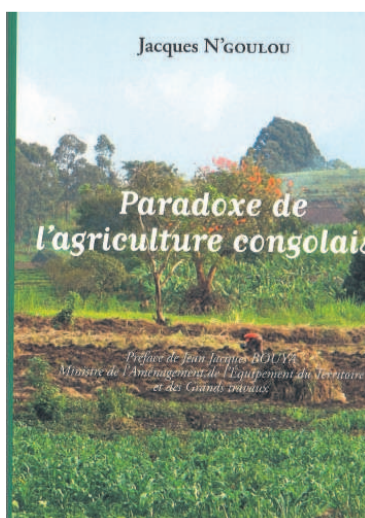
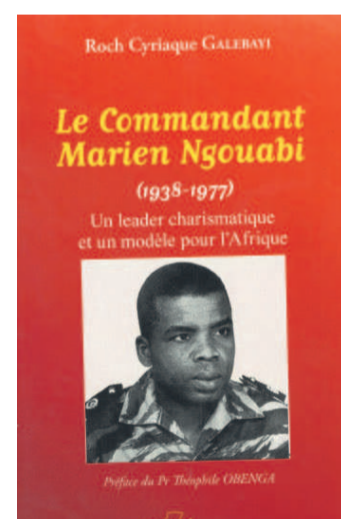
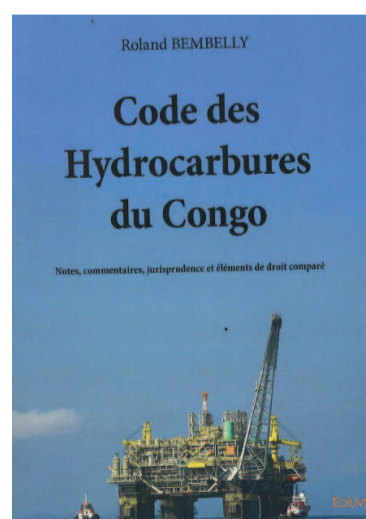
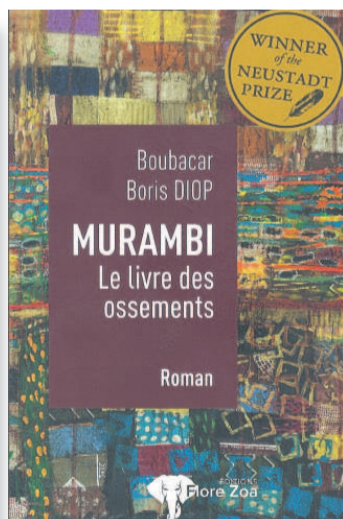
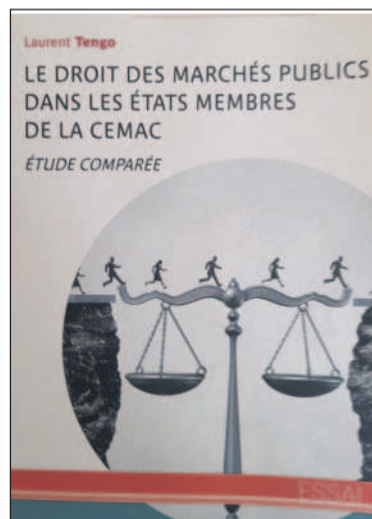
La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale est disponible par mail sur simple demande au Coordonnateur du PPFNC.

Fait à Brazzaville, le 23 AOUT 2022

La Ministre de l'Économie Forestière,



LIBRAIRIE LES MANGUIERS **EN VENTE**



BOXE DES PHARAONS RÉNOVÉE

Incertitude autour de la deuxième édition de l'Open international

Se disputera ou ne se disputera pas, le doute persiste quant à l'organisation de la deuxième édition de l'Open international des pays du Bassin du Congo qui va du report en report à cause des problèmes financiers.

Les lignes de la compétition qui devrait se tenir du 20 au 24 avril à Oyo dans le département de la Cuvette n'ont jusqu'alors pas bougé. Malgré l'incertitude, les Diables rouges de la boxe des pharaons rénovée poursuivent leur longue préparation qu'ils avait entamée depuis le 10 janvier puisque la direction générale des sports les a rassurés quant à une éventuelle reprogrammation.

Garder les athlètes pendant de longs mois a un coup financier. Fatigués de supporter seuls la prise en charge des athlètes, les dirigeants de la fédération, se trouvant eux-mêmes au bord de la rupture, ont lancé leur cri du cœur. « Cela fait huit mois que les Diables rouges de la boxe des pharaons sont en train de préparer cette édition. Jusqu'aujourd'hui nous ne voyons pas le bout du tunnel. Nous nous retournons vers le ministre des Sports pour que la solution soit trouvée à notre problème. Notre dossier tarde à aboutir au niveau du Trésor. Si nous continuons à garder les Diables rouges en chantier c'est parce que nous avons eu des assurances de la direction



Les Diables rouges affûtent leurs armes/Adiac

générale des sports que notre compétition devrait bel et bien avoir lieu », a expliqué Navie Ndjoko, le directeur technique national adjoint de la Fédération congolaise de la boxe des pharaons rénovée.

Les Diables rouges travaillent d'arrache-pied dans le but de rééditer la performance de la

première édition qui leur avait permis d'occuper la première place avec seize médailles: sept en or; cinq en argent et quatre en bronze. Le directeur technique national adjoint s'est d'ailleurs souvenu du message véhiculé par le ministre des Sports lors de la présentation du trophée.

« Le ministre nous avait reçus

en juillet 2021 quand nous avons gagné la première édition à Kinshasa. Il nous avait rassuré qu'il comptait sur la

ficile. Nous avons des difficultés financières. C'est pourquoi nous voulons que le ministre des Sports prête une oreille attentive à notre cri du cœur », a souligné Navie Ndjoko.

Techniquement et physiquement, les Diables rouges sont prêts, a assuré leur capitaine Jean Rydhel Malonga. La déception, a-t-il ajouté, sera plus grande si les autorités ne décomptent pas la situation.

« On ne se sent vraiment pas bien malgré le fait que nous continuons à travailler. Nous leur demandons de penser à nous pour que la deuxième édition ait lieu parce que nous savons que nous avons une lourde charge. Nous sommes prêts à offrir aux pays la Coupe de la deuxième édition de l'Open international. C'est notre première préoccupation. En RDC, lors de la première édition, on l'a fait et pourquoi pas ici... », a souligné le capitaine des Diables rouges.

La boxe des pharaons rénovée est devenue un patrimoine congolais parce qu'elle a été redécouverte par l'actuel président de la fédération congolaise et a besoin du soutien des pouvoirs publics pour relever le défi de sa promotion au-delà des frontières.

James Golden Eloué

boxe des pharaons. Il nous avait dit de continuer à honorer le pays... Comment faut-il faire plaisir au peuple congolais si l'on n'a pas les moyens de la politique ? Quand vous gardez durant huit mois les athlètes, ils se découragent. Nous continuons à leur remonter le moral mais c'est très dif-

FOOTBALL

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora aux Etats-Unis

USA, 28e journée, 1re division

Première titularisation sous les couleurs du FC Charlotte pour Adilson Malanda, aligné au poste d'axial droit. Son équipe s'incline 0-2 face à Toronto. Le FC Charlotte est 12e de la Conférence Est avec 4 points de retard sur les places qualificatives pour les play-offs.

A propos de la prestation de l'ancien Nimois, Christian Lattanzio, l'entraîneur du FC Charlotte a tenu ces mots : « Je pense qu'Adil a exceptionnellement bien joué. Ses débuts ont été géniaux. Il a joué avec caractère, a été bon avec le ballon et rude dans son jeu défensif ». Prometteur donc pour le défenseur franco-congolais de 20 ans.

USA, 27e journée, 2e division
Raddy Ovouka était titulaire lors de la défaite de New Mexico United chez les Colorado Springs (0-2). Son équipe de Conférence Ouest est 5e.

Remplaçant au coup d'envoi, Junior Etou est entré à la 82e lors du succès des Tampa Bay Rowdies face au SC Orange County (3-1). Tampa Bay est 3e de la Conférence Est.

Albanie, 2e journée, 1re division

Le Partizani Tirana bat Laçi 1-0 avec Chandrel Massanga titulaire dans l'entrejeu.

Dzon Delarge est entré à la 56e lors de la défaite du FK Egnatia face au FK Tirana (0-0). Le score était ac-

quis.

France, 3e journée, 3e division
Fred Dembi était titulaire lors du probant succès du Red Star à Sedan (2-0). Avec 7 points, les Dionysiens sont premiers du classement. Portugal, 4e journée, 1re division
Première apparition chez les pros pour Jason Bahamboula : l'ailier droit de 21 ans est entré en jeu à la 82e lors de la défaite du Vitoria Guimaraes face à Casa Pia (0-1).

Le cadet de la famille Moyo-Bahamboula (Yven, Plaisir, Dylan et Dolan) avait rejoint le club portugais en provenance de Caen en février 2020.

Ukraine, 2e journée, 1re division
Sans Yves Pambou Loembet, le Metalist Kharkiv est tenu en échec par Inhulets (1-1). Le match s'est déroulé dans le Stade Avanhard de Oujgorod, à la frontière avec la Slovaquie. Après avoir participé à certains matches de préparation avec sa nouvelle équipe, le milieu international parfait sa condition physique. Ses débuts sont espérés pour la 5e journée, le 1 octobre, face au Chakhtar Donetsk.

Ligue 2, 6e journée

Battu à domicile, pour la deuxième fois de la saison, le promu lavallois rentre dans le rang (12e avec 7 points). Titulaire au poste d'axial gauche face au Havre, Marvin Baudry a été solide en première période. Moins en vue après la pause, à l'image du second but havrais.



Adilson Malanda a impressionné son entraîneur lors de son premier match en MLS (twitter)

Dans les rangs normands, Nolan Mbemba faisait son retour. Lancé à la 72e, à 1-2, il a participé à la bonne opération havraise. Le HAC est 8e avec 9 points.

Première titularisation sous le maillot de Guingamp pour Warren Tchimbembe. Remplacé à la 65e alors que l'En Avant était tenu en échec par Sochaux qui s'impose finalement 1-2 au Roudourou.

Mons Bassouamina n'était pas dans le groupe de Pau, auteur d'un bon nul à Caen (1-1). Pas non plus de Jason Nguabi sur la feuille de match.

Sans Loris Mouyokolo, non retenu, Rodez est largement battu à domicile par Metz (1-4).

Toujours privé de Bryan Passi, blessé, Niort laisse les trois points à Valenciennes (0-1). Buteur samedi face à Saint-Etienne et passeur décisif mardi soir, Aeron Zinga est vraisemblablement originaire du Congo-Kinshasa et ne figurera donc plus dans cette chronique.

En déplacement à Dijon, Annecy rapporte sa première victoire de la saison (0-2). Remplaçant, Kévin Mouanga est entré à la 65e à droite de la défense à trois savoyarde.

En retard sur un contact, l'ancien Angevin est averti à la 77e. Après une nouvelle faute à la 91e, il va écoper d'un second avertissement, synonyme d'expulsion à la 90e+5. Il sera donc suspendu lors du prochain match de son équipe.

Camille Delourme

COOPÉRATION

CEEAC et Arabie saoudite renforcent leur relation

Le Conseiller au cabinet Royal du Royaume d'Arabie saoudite, Ahmad Kattan, a été reçu, le 30 août, en audience par le président de la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), Gilberto da Piedade Verissimo.

Les échanges entre Gilberto da Piedade Verissimo et Ahmad Kattan, à la tête d'une délégation de hauts fonctionnaires du cabinet royal, ont eu lieu en présence du ministre gabonais des Affaires étrangères, Michaël Moussa Adamo, des Commissaires en charge des différents départements sectoriels de la Commission, de son directeur de Cabinet et de son assistante spéciale. Cette visite a été marquée d'un huis clos, d'une visite de la galerie des photos retraçant l'histoire de la CEEAC et d'un échange d'allocutions en présence des fonctionnaires de la Commission de la CEEAC. Au cours de l'audience, les échanges entre les deux délégations ont d'abord porté sur les voies et moyens de renforcer les relations de coopération entre le

Royaume d'Arabie Saoudite et la CEEAC en tant que Communauté, sur le premier sommet saoudo-africain, le cinquième sommet arabo-africain, ainsi que sur la candidature de l'Arabie saoudite à l'organisation de l'Exposition universelle 2030.

La CEEAC en a profité pour remercier le Fonds saoudien de développement pour ses efforts. Gilberto da Piedade Verissimo et Ahmad Kattan se sont félicités de la nouvelle page qui est en train de s'ouvrir dans leurs relations, et pour la CEEAC d'apporter son ferme soutien à l'organisation des sommets saoudo-africain et arabo-africain en Arabie saoudite, ainsi qu'à la candidature du Royaume d'Arabie saoudite pour l'accueil de l'Exposition universelle 2030, à Riyad en raison de



sa grande aspiration et de ses capacités de la réaliser. Le Conseiller au Cabinet royal du Royaume d'Arabie saoudite a conclu ses propos en invitant le président de la Commission de la CEEAC à effectuer une visite de travail en Arabie

saoudite auprès du Fonds saoudien de développement. Le président de la Commission a marqué son accord pour cette visite, dont la date sera fixée de commun accord, par voie diplomatique.

La visite du conseiller au

Séance de travail entre les deux parties. Le président de la Commission de la CEEAC a été également marqué par la signature du livre d'or de la CEEAC et la publication d'un communiqué final conjoint.

Yvette Reine Nzaba

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE KEMPO

Brazzaville prend le meilleur

La compétition qui a mis aux prises 150 athlètes venus des cinq ligues départementales de la première catégorie des poussins jusqu'aux seniors a été remportée, le 28 août au gymnase Nicole-Oba, par Brazzaville devant le Niari, la Cuvette, Pointe-Noire et le Kouilou.

La victoire de Brazzaville paraît logique, dans la mesure où les autres ligues départementales ont connu des difficultés pour venir dans la capitale. Elles n'ont pas rempli les critères de deux athlètes par catégories exigés. Mais qu'à cela ne tienne, Brunel Bouap Poundjoll, le directeur technique national, a salué le niveau technique de la compétition qui, pour des raisons financières, n'a pas permis de mettre en valeur les cinq techniques de combat, notamment le lockdown, le kata, le full kempo, le semi-kempo et la soumission. Seul le semi et full kempo puis à la soumission ont été au menu de cette deuxième édition. La fédération a créé les conditions en organisant du 24 au 25 août, avant le lancement de la compétition, le stage des arbitres et entraîneurs ayant regroupé quinze



Les médaillés et dirigeants à la fin de la compétition.

arbitres fédéraux et autant d'entraîneurs. « C'est notre deuxième championnat de l'olympiade. Par rapport à la première édition, le niveau technique, tant au niveau de l'arbitrage que chez les compétiteurs, a répondu aux attentes. Pour la première édition, il y avait beaucoup de contestations. Ce n'est plus le cas

aujourd'hui, parce que sans arbitres il n'y a pas de compétitions. Ils sont responsables des résultats techniques », a commenté le directeur technique national.

Après la compétition, la fédération va, selon lui, procéder à la présélection des athlètes en vue de préparer la 19^e édition des cham-

pionnats du monde qui aura lieu au Portugal l'année prochaine. « Cette année nous avons manqué le championnat du monde en Turquie faute de moyens financiers. Pour le Portugal, nous comptons sur la bonne réaction du ministère des Sports pour que nous représentons le Congo », a-t-il souhaité.

Devenu fédération en 2020, le Kempo confirme son développement au niveau national par l'organisation du deuxième championnat national de l'olympiade. Avec huit ligues départementales à son actif, la fédération veut couvrir tous les douze départements du pays. Le kempo compte sur l'appui des sponsors pour relever le défi d'assurer la vulgarisation de la discipline au Congo. « Nous avons organisé notre championnat par nos propres moyens. Nous allons nous battre à l'avenir pour chercher des sponsors qui vont croire à notre projet. Nous organisons chaque année des sessions de formation pour les arbitres et entraîneurs ainsi que le championnat, conformément à notre programme d'activités », a assuré Brunel Bouap Poundjoll.

James Golden Eloué